

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

du 27 juin 2013

L'an deux mille treize, le 27 juin à 19 heures 10 minutes, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 14 juin 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaients présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALC'H, Mr Emmanuel BESNARD, Mme Diane GUILLAUME, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mme Monique FALC'HON.

Mr BESNARD arrive à 19h45

Pouvoirs : Mme Françoise ECHAUBARD à Mr Daniel DROIN
Mr François LAMY à Mme Monique DELEMME

Absent non excusé: Mr Jean PUCHEU

Secrétaire de séance : Mr Daniel DROIN

Lecture par Mr Daniel DROIN du compte-rendu du Conseil municipal du 3 mai 2013, qui est adopté à l'unanimité.

Pour les sujets que les Conseillers souhaitent rajouter à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande qu'ils lui soient adressés une semaine avant la séance du conseil, afin de pouvoir étudier les questions et les réponses si besoin est.

ORDRE DU JOUR

1. INVESTISSEMENTS

Il s'agit de reclasser des travaux de fonctionnement en investissements afin de récupérer la T.V.A.

- Éclairage de la cour de la Mairie et de l'École par la pose de deux spots et de prises de courant.
- Restauration du registre du cimetière datant de 1891.
- Entrées du Pré Baudy sur la rue des grands jardins par la confection de deux passages d'accès et pose de plots afin de dissuader les voitures de stationner à cet endroit.
- De regrouper le coût de la pose des panneaux de circulation des rues du village sur la seule première tranche de travaux de réhabilitation de la rue Claude Monet et de ses perpendiculaires, ainsi que la modification de la rue des chandeliers.

Monsieur Le Maire a négocié un emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine de 37.500 € (montant correspondant à la T.V.A des dépenses rappelées ci-dessus) sur 2 ans au taux à ce jour de 1.601 %.

Délibération

OBJET : REAMENAGEMENT DE LA RUE CLAUDE MONET - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE -

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du coût total d'investissement des travaux de réaménagement de la rue Claude Monet (Tranche 1). Il y a lieu de prévoir un emprunt complémentaire relatif à la TVA pour un montant de 37 500,00 euros.

Le conseil municipal

ayant entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

- Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement FCTVA
Montant de l'emprunt : 37 500,00 €
Taux variable, sur index : Euribor 3 mois au 25/06/2013 Cotation : 0,221 %
Auquel s'ajoute une marge de : 1,380 %

Durée du crédit : 2 ans

Modalités de remboursement : Trimestriel /intérêts - Au terme des 2 ans/capital -

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :
 - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
 - de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ces concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

2. DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mai 2013 approuvant la DM n°1

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

Le Conseil Municipal

**Après avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERYNY - BP 2013
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération du 27 juin 2013

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°2	Total	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°2	total BP 2013
				BP 2013					
	Total Dépenses Fonctionnement	548 164,11	0	548 164,11		Total Recettes Fonctionnement	548 164,11	0	548 164,11

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2013	DM n°2	Total BP 2013	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2013	DM n°2	Total BP 2013
2138	Bâtiment communal	47 680,00 €	-9 966,00 €	37 714,00 €					
2151	Signalisation routiere	10 494,11 €	-1 094,00 €	9 400,11 €	16411	Emprunt TVA Crédit Agricole		37500	37500
2168	Registre cimetiere	292,00 €	700,00 €	992,00 €					
2312	Entrée Pré Baudy	0,00 €	9 100,00 €	10 360,00 €					
	Eclairage cour de la mairie		1 260,00 €						
2315	Travaux voirie	345 000,00 €	37 500,00 €	382 500,00 €					
	Total Dépenses investissement DM		37 500,00 €			Total Recettes Investissement DM		37 500	
	Total Dépenses investissement	599 143,11 €	37 500,00 €	636 643,11 €		Total Recettes Investissement	599 143,11	37 500	636 643,11

3. ÉCOLE RYTHMES SCOLAIRES.

Une réunion de la commission scolaire, des parents d'élèves et du directeur de l'école avait été programmée pour aborder les dérogations à demander, en particulier le choix du mercredi ou samedi et le cumul des heures. La réunion a du être annulée, les parents d'élèves n'étant pas disponibles. La commission scolaire se réunira en août pour étudier des solutions à proposer. Le projet doit être présenté pour le 31 octobre 2013.

4. QUESTIONS DIVERSES.

• **RUE CLAUDE MONET VOIE PIETONNE LES WEEK-ENDS**

Mise en place des panneaux du week-end pour transformer la rue Claude Monet en voie piétonne par les conseillers municipaux, trois dysfonctionnements en quatre semaines. Le planning sera redistribué. Le bénévolat dans le village devient problématique.

- **COMMERCES DE GIVERNY**

Monsieur le Maire prépare un document à l'attention des employeurs givernois dont le personnel encombre la rue Claude Monet en y stationnant leur véhicule au lieu d'utiliser le parking, de rappeler quelques règles de cohabitation et de respect de l'autre. La notion du terme "riverains" s'affine.

- **DOTATION DU FONDS DE PEREQUATION**

Giverny n'a rien à attendre de la dotation des communes, du fonds de péréquation. Sachant que le montant national du foyer fiscal est de 13 230 euros, Giverny est la première des communes de la CAPE avec 21 463,43 euros de revenu moyen fiscal.

- **S.I.E.G.E. Syndicat Interdépartemental de l'Electricité et du Gaz de l'Eure**

Monsieur Le Maire distribue à l'ensemble des conseillers présents, le procès verbal des décisions adoptées par le Conseil Syndical du S.I.E.G.E. comme il est précisé dans leur statut.

- **LETTRE d'ASSOCIATION A LA CAPE**

En réponse à un courrier de Mr Chauveau au nom de l'Association Giverny Village, la CAPE nous avise qu'un projet de refonte des plans autocollants sur la commune est envisagé pour septembre. Mr le Maire regrette de ne pas être mis en copie du courrier de Mr Chauveau.

- **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAPE**

Monsieur le Maire tient à la disposition des conseillers le rapport d'activité de la CAPE. Ils peuvent aussi se le procurer sur le site de la CAPE.

- **EMPRISE DES COMMERCES ET DES PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Il est évoqué le problème de l'emprise des commerces et panneaux publicitaires sur la voie publique, ce sujet devra être débattu lors d'un prochain conseil municipal, pour décision. Il faudra peut être, comme à Vernon, prévoir un tarif d'occupation du domaine public.

- **PLAN DE CIRCULATION**

Le nouveau plan de circulation surcharge la rue Blanche Hoschedé Monet et les camions de livraisons du Musée des impressionnistes et du restaurant Terra Café posent problème lors de leurs livraisons car ils bloquent toutes circulations montantes ou descendantes.

- **HORAIRES DE LIVRAISONS DANS LE VILLAGE**

Une réglementation des horaires de livraison est à envisager mais reste le problème de son application.

- **HAUTEUR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Suite à une série de remarques, il est rappelé que la hauteur des panneaux de signalisation urbaine est de 2 mètres minimum et 2,50 m maximum.

- **PLU et ZPPAUP**

Une réunion s'est tenue à la mairie avec les adjoints, la DDTM27, le STAP27 et le CETE, afin d'être conseillés sur les modalités d'élaboration simultanée de la révision du POS en PLU et de la révision de la ZPPAUP en AMVAP, incluant le SCOT et le Grenelle de l'environnement.

Il a été décidé que les services de l'Etat (CETE-NC-CERTU) ferait une monographie qui constituerait une démarche préalable fin 2013-début 2014. Ce coût en serait gratuit pour la commune.

- **TRAVAUX DANS LES RUES PERPENDICULAIRES à LA RUE CLAUDE MONET**

Suite à l'orage de juin, un constat au naturel a pu être fait sur la fiabilité des travaux de réhabilitation des rues parallèles à la rue Claude Monet.

Trois problèmes sont apparus :

1. Angle rue du chêne, rue Claude Monet
Infiltration d'eau dans la cour et la cave de la maison sise à cet angle.
2. Rue du colombier deux tampons d'assainissement ne sont pas étanches.
3. Aussi dans le bas de cette rue ainsi que rue du Pressoir, des Chandeliers et du Chêne, des eaux de ruissellement du RD5 stagnent sur le bas côté.

- **NATURA 2000, LA PRAIRIE HUMIDE**

Échange de lettre entre Mr MARY, Vice-président à la CAPE, Président de Natura 2000 et le Conservatoire des sites de Haute Normandie et le Conseil Général. Intervention faite au titre de Natura 2000.

Les avis divergent et le sujet reste non résolu. Une réunion est prévue à laquelle devraient se joindre la DREAL et l'Office des Forêts.

- **TOILETTES PUBLIQUES.**

Les travaux de construction seront achevés le 9 juillet prochain.

La CAPE qui a assuré le financement de ce bâtiment ne souhaite pas s'occuper de la gestion, aussi la commune pourrait en avoir le fonctionnement. (À la dernière réunion du MIDG, Monsieur DESTANS avait demandé qu'un plan de financement soit établi par la Fondation Monet, le MIDG et la CAPE)

Cette décision reste à élaborer.

La commune avait précisé lors de cette réunion, qu'elle pouvait s'occuper de la gestion et de la logistique, mais n'ayant aucune retombée financière venant du tourisme dans son budget, elle ne voyait pas pourquoi les Givernois participeraient à la dépense.

De toute façon, la commune ne s'engagera pas, le temps qu'un bilan financier ne soit établi et que les obligations de chacun ne soient consignées dans une convention signée par les partenaires.

- **RESEAU INTERNET**

Vernon aura le grand débit, Giverny est très mal desservi allant du nul au faible selon les zones.

Une antenne WYMAX à partir de la Mairie est envisageable. Une société est entrain d'étudier des solutions et devrait faire des propositions à la commune. Monsieur le Maire a demandé à Mr JC Rosier de l'assister dans cette négociation.

La séance est levée à 22h15.